



LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE

Rue Truguet

INSERTIONS:

Une à six lignes.....	3 fr. 00
Réclames.....	0 fr. 50
Faits divers.....	1 fr. 00

Le 3^{me} anniversaire du Réveil et l'oiseau rare!

Nous ne nous serions même pas aperçus, si l'on ne s'était donné la peine de nous le rappeler, que le Réveil venait d'entrer *encore vigoureuse* dans sa troisième année de publication. Et dire que « ses adversaires les plus modérés ne lui accordaient que trois mois d'existence. »

Si ces pronostics s'étaient réalisés, c'eût été un malheur; cur, disons le tout de suite, nous ne sommes point de « ces critiques es-art » qui souhaitent la disparition du Réveil; cette disparition dût-elle ramener le calme et la tranquillité dans le pays.

Vraiment, le Réveil est trop amusant parfois, trop utile toujours, pour que nous demandions sa mort. Nous regrettons même qu'il ait perdu un peu de sa vigueur première, mais hélas! les meilleures volontés s'usent vite et pourtant celles du Réveil étaient des mieux trempées.....

« Quoique cela », puisqu'il nous y invite, reprendons confiance avec lui. N'en attendons pas « la science dont il n'est pas imbu » mais comptons sur « la patience et la persévérence » qu'il ne manquera pas d'apporter, comme par le passé, à nous amusest tout en servant notre cause.

Et déjà n'est-ce pas amusant de voir ce bon Réveil s'enfler d'orgueil et s'encenser des deux mains, et de l'entendre dire avec tout le sérieux du monde en quelle haute estime il se tient??

N'est-ce pas au moins drôle de le voir se poser en grand relasseur de torts, se déclarer *blanc comme neige et nous accuser* de faire dégénérer en personnalités, à polémique de presse, alors qu'on ne saurait ouvrir un seul de ses numéros sans y trouver, à chaque page, une grossièreté, un mensonge, une calomnie ou une personnalité blessante?

Oui certes, nous comprenons pourquoi les convictions intimes de tant de gens, un instant trompés et égarés, sont changées: ces gens là, comme tant d'autres, ont su vite apprécier ce que valent certains personnages qui semblent n'avoir été créés et mis au monde que pour semer la division dans le pays. Et pour eux désormais, le nom des Mazier et consorts est synonyme de mensonge, de calomnie, de brandon de discorde.

« Tout cela n'aura qu'un temps? »

Peut-être! mais cela durera bien autant que le Réveil. Voilà pourquoi, nous sommes les premiers à reconnaître que cette feuille calomniatrice a fait de la bonne besogne. C'est donc avec sincérité que nous souhaitons longue vie

ainsi qu'à son rédacteur en chef. Ce dernier, en effet, en est l'2me inspiratrice et directrice et nous aurions mauvaise grâce de nous en plaindre.

((RARA AVIS IN GURGITE VASTO)) disait-il; lui même, à bord d'un navire de guerre, il n'y a pas encore bien longtemps, à un pauvre mécanicien ahuri et cherchant en vain à comprendre. Heureusement que le *cuisinier* intervint et donna la traduction de ces quelques mots de... latin... « Je suis un oiseau rare dans le vaste Océan. »

Et bien! oui, nous avons l'honneur et la gloire de posséder, dans notre petite ville, cet oiseau rare et précieux entre tous: *rara avis*. Gardons-le, le plus longtemps possible, pour le plus grand bien de la colonie et, aussi, des amis de la Vigie! Au besoin, coupons lui les ailes de peur qu'il ne s'envole.

La Rédaction

Les Chaudronniers du Réveil.

AU PILORI DE L'IGNOMINIE PUBLIQUE
LEURS CRIS DE.... PUTOIS!

Le Réveil St-Pierrais du 14 octobre (voir l'article signé : la rédaction) ressemble aux femmes de ces maisons publiques qui crient par dessus les toits « à la persécution » et ne cessent de répéter : mais les femmes honnêtes! C'est nous.

Nous disons au rédacteur en chef Mazier, comme aux femmes de ces maisons mal famées : « continuez votre existence ordurière, vous rendez service à une partie de l'humanité qui aime à se vautrer dans la pourriture! Marchez dans cette voie, vos éclaboussures ne peuvent nous atteindre! »

Vous osez encore parler de « questio ns de principes à développer et à défen dre », vous, qui êtes incapable — tout votre passé est là pour le prouver — de soutenir une polémique quelconque sans la faire dégénérer en personnalités!

Vous osez vous plaindre de ce qu'on vous lance de temps en temps, quelques vérités à la face?

En fait de vertus civiques, vous n'avez à votre service que la morgue et l'impudence, les injures et les grossièretés, les insinuations perfidement calomnieuses et la lâcheté... tout cela joint à l'incapacité et à la paresse.

Vous ne cessez de parler des cent mille francs du service postal! Mais parler comme vous le faites à ce sujet, c'est encore une infamie de votre part à ajouter à toutes celles que vous commettez tous les jours.

Vous avez donc oublier Paul Mazier, la démarche que vous avez faite auprès de notre ami Leprovost pour la continuation du service postal, avec une subvention de cent mille francs! »

Louis Légasse avait offert d'assurer, à cette époque, le service sous pavillon anglais moyennant une subvention annuelle de quarante mille francs. Lisez :

Monsieur le gouverneur.

J'offre d'assurer un service postal bi-mensuel entre St-Pierre et Miquelon, Sydney et Halifax, sous pavillon anglais moyennant une subvention annuelle de quarante mille francs; j'accepte par ailleurs toutes les conditions du cahier des charges

Votre respectueusement dévoué

Louis Légasse.

Tandis que vous, Mazier, vous étiez l'instigateur de la pétition suivante :

Monsieur le Gouverneur

Les soussignés armateurs et commerçants de la colonie, ayant appris le résultat négatif de l'adjudication du service postal, viennent solliciter que cette entreprise soit assurée par un vapeur naviguant sous pavillon français, de manière à permettre l'exportation régulière de nos produits de pêche à l'étranger et à rendre ainsi profitable à tous les contribuables le sacrifice quelque important qu'il puisse être fait en leur nom d'une GROSSE SUBVENTION POSTALE etc....

signé : Mazier Clément etc...

Le service actuel avec sa subvention de cent mille francs, vous le vouliez pour vous, vous l'avez aujourd'hui, vous avez obtenu satisfaction.... De quoi vous plaignez vous alors? de ce qu'il ne soit pas assuré par vous? Ce n'est ni votre faute ni la nôtre mais celle.... de M. Leprovost qui a repoussé vos offres avec indignation.

Cénous

Toujours les mêmes nos adversaires!

LE DÉMENTI DE M. J. NOGUEZ

Monsieur Mazier m'avait accusé il y a quelque temps, pour les besoins de sa défense, d'avoir exécuté un de mes bons compatriotes, l'ami Noguez.

Voici la réponse que je fis immédiatement au « Réveil : »

M. Noguez est un de mes bons amis, ou du moins je le crois et je ne puis en avoir aucun doute jusqu'à preuve du contraire.

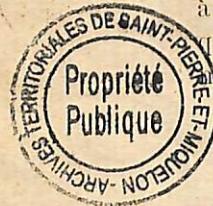
Je ne devrais pas m'occuper de ces potins de concierge. Sous le prétexte de m'attaquer, mes adversaires cherchent à discréditer un honnête ouvrier qui est allé gagner sa vie ailleurs, en attendant que les bonnes années et la prospérité d'autan reviennent dans ce pays.

Je dois défendre mon ami Noguez, qui est absent et je le défends:

La maison dont le Réveil part est toujours restée et reste la propriété de M. Noguez etc. etc.

Par le dernier courrier, j'ai reçu de M. Noguez qui demeure à Montréal, la lettre suivante :

Excusez moi si je prends la liberté de vous adresser deux mots pour vous demander le service de bien vouloir insérer la lettre ci-jointe dans votre journal, en réponse à un article que je viens de lire dans le Réveil : « Légasse et son syndicat. » La meilleure réponse à faire à des et es si lâches, ce serait



leur opposer l'indifférence et le mépris. C'est ce que je ferai volontiers à leur égard, mais je tiens à ce que l'on sache à St-Pierre une fois de plus à quel point ils sont lâches et menteurs, cette dizaine de bandits

Veuillez donc etc.

J. Noguez

rue St-Dominique 1374

Il nous est absolument impossible de reproduire in extenso la longue lettre adressée par M. Noguez à monsieur le directeur du Réveil St-Pierrais. Mais en voici quelques extraits :

« Avant de vous demander qui vous a autorisé à mettre mon nom dans votre journal (affaire que nous réglerons tous les deux plus tard) je viens vous remercier pour le qualificatif d'*habile ourrier* chose qui ne m'honore guère cependant étant sur une feuille aussi dégradante que la vôtre

Pour prouver votre lâche mensonge, je tiens à faire savoir que la maison et le terrain que vous avez adjugés à Monsieur Louis Légasse sont encore aujourd'hui ma propriété

Si vous voulez les acheter, vous trouverez la clef de la maison chez ma belle-mère madame Mouton ; mais avant d'y aller préparez neuf mille francs car je ne fais pas de crédit aux menteurs. Je tiens à dire aussi, non pas pour votre satisfaction, mais pour le public dont vous cherchez avec tant d'acharnement à surprendre la bonne foi, que très satisfait de la conduite de M. Légasse envers moi, je ne fais que l'estimer, comme tout le monde, de plus en plus, car loin d'avoir été sa victime, je crois avoir été aidé par lui comme l'ont été la plupart de ceux qui le haïssent à mort. Le seul regret que j'ai, c'est de ne pouvoir aujourd'hui, lui rendre un service quelconque pour lui prouver ma gratitude

Tâchez de ne plus vous occuper de moi, car quoique la distance qui nous sépare soit grande, elle n'est pas infranchissable et qui sait si avant longtemps nous n'aurons pas la satisfaction de nous regarder en face et de nous demander « Qu'est-ce que vous avez à me regarder comme cela ? » paroles copiées sur le livre des mémoires de Monsieur major Filippi commis des douanes.

En attendant je vous fais la même révérence qui avait rendu fameux le revolver du dit major Filippi

J. Noguez

Nos fonctionnaires partent

L'administration est bien malade !

Monsieur le Directeur du commissariat, alité depuis plusieurs jours, vient d'obtenir un congé de convalescence à passer en France. Monsieur Gailhac doit partir par le prochain courrier.

Monsieur le Président du Conseil d'appel, alité le même jour que M. Gailhac, aurait aussi l'intention de demander, dit-on, un congé et de partir dès que sa santé lui permettra d'entreprendre le voyage. Monsieur Garnier et Monsieur Gailhac se seraient-ils entendus pour partir ensemble ? ?

Et le conseil de santé fait-il bien son devoir ? Les gros bonnets, en général, obtiennent facilement des congés de convalescence, avec nos médecins civils !

Monsieur Teulon (le petit suppléant comme on l'appelle) est encore le plus raisonnable de tous ! il attend au moins son successeur.

Pauvres contribuables !

Le PÈRE BÉNATRE et ses Huit enfants.

J'ai dit dans la Vigie :

« Des membres de l'action laïque envoient leurs enfants chez les Pères Eudistes de Church Point.

Est-ce vrai ou n'est-ce pas vrai ?

Oui c'est vrai. Donc s'il y a mensonge et MENSONGE FLAGRANT c'est de la part de M. Bénâtre.

M. Bénâtre déclare lui-même — on ne le lui demandait pas — qu'il est membre de l'action laïque. Il fait aussi partie de la minorité tout comme M. Daygrand qui en est le chef. Je ne sais si ce dernier est aussi membre de l'action laïque, c'est son affaire du reste.

En disant que la minorité envoie ses enfants chez les Pères Eudistes de Church Point je vi-

sais principalement M. Daygrand qui a voté pour la laïcisation comme membre du conseil d'administration.

Quant à M. Bénâtre, qu'il envoie ses enfants chez les Pères Fumistes, Eudistes ou autres... sous prétexte qu'il est mécontent de M. Picandet c'est son affaire. Il n'est PLUS RIEN et n'a de comptes à rendre à personne sur cette question.

Mais quant à aller jusqu'à croire M. Bénâtre SUR PAROLE, lorsqu'il dit qu'aucun instituteur QUI A LE SOUCI DU BON RENOM DE SA CLASSE, ne voudra pas rester sous les ordres de M. Picandet, ça non par exemple ! !

Il y avait déjà le VIEUX LAIQUE à St-Pierre ! nous avons maintenant le grand laïque ! !

L. L.

La Baleine et les envieux

Il me revient de Terre-Neuve qu'une personne de St-Pierre que je désignerai sous la lettre X. et dont les idées sont opposées à l'établissement d'une usine de baleine dans la colonie aurait, il y a quelque temps, demandé des renseignements sur cette industrie à M. C. qui occupe une situation dans une localité voisine de St-Laurent.

Les renseignements demandés étant tout en faveur de l'industrie de la baleine n'eurent pas, cela se conceit, le don de plaisir à M. X., qui se garda bien d'en parler et s'adressa cette fois à M. F. de St-Laurent. Ce dernier envoya des renseignements à peu près identiques à ceux de M. C., c'est à dire favorables.

Nouveau silence de notre ami X.

Que ce Monsieur ait voulu éclairer sa religion sur l'industrie de la pêche à la baleine à T. N. rien de plus naturel ; je suis persuadé cependant que si les renseignements eussent été défavorables, M. X. se serait empressé de les faire connaître urbi et orbi : le Réveil St-Pierrais lui aurait ouvert ses colonnes toutes grandes.

Pourquoi donc alors ne pas publier ces renseignements puisqu'ils sont en faveur de l'industrie, la simple impartialité commandait de le faire.

A. Salomon

Le Cacatois St-Pierrais

L'OISEAU QUI FAIT DANS SON NID, EST UN SALE OISEAU.

La misérable réponse du caméléon St-Pierrais à la question qui lui a été posée par un père de famille, donne le hoquet et des nausées à tout le monde.

Ce débris de la politique, ce geai, paré des plumes du paon qui s'est panadé, ceint de son écharpe, dans la chapelle des Pères Eudistes de Church Point, devient de plus en plus ridicule. Il signe maintenant ses articles G. Daygrand ancien maire. Il me rappelle le *gendarme Fromageot*. Lui, le plus ignoble des cagots, se plaint des bigots et des cagots menteurs et hypocrites qui ne se font pas faute de voler effrontément leur prochain.

J'ai été volé plus souvent qu'à mon tour, par des bigots et des cagots et aussi par des anti-bigots et anti-cagots non moins menteurs et hypocrites !

Mais là où l'affaire prend une vilaine tournure, c'est lorsqu'il y a prémeditation et coalition de bigots et de cagots et des anti-bigots et des anti-cagots pour voler effrontément leur prochain. Notre ex-maire trouvera peut-être que voler dans ces conditions c'est faire beaucoup d'honneur à la personne à qui l'on prend le portefeuille !

Monsieur Daygrand connaît peut-être ce cagot ou cet ex-cagot qui fit consentir à un anti-cagot un décourt de soixante-dix mille francs chez Monsieur X ?

Lorsque Monsieur X demanda le remboursement des avances à l'anti-cagot ce dernier répondit avec colère : comment ! Pour qui me prennent-ils donc ces voleurs de banquiers, moi, le grand honnête homme ! ! Ils seront châtiés de leur témérité ! ! Et aussitôt il leur répond : « Je laisse tout aller assurez comme vous voudrez mes maisons, c'est tout ce que j'ai. » Et les voilà payés ! ! Et les voilà payés ! !

C'est ainsi que savent impunément voler certains cagots, ex-cagots et anti-cagots que je connais.

Un anti-caméléon

Quelle main ! et quel capitaliste

Monsieur Constans, député de Montlouis, vient d'annoncer par lettre au Ministre des Colonies, son intention de l'interpeller, à la rentrée, sur ce qu'il appelle « les agissements

scandaleux d'un CAPITALISTE » qui aurait mis la main à St-Pierre et à Miquelon, sur l'administration de la colonie.

Quel homme ce petit délégué !
T'iras plus à Paris mon pov' Louis.

Mr. Georges BEUST SON CHALUTIER ET SON SYSTÈME DE LA CONSERVATION DE LA BOÈTTE.

Nous voulons marcher avec le progrès et aider les innovateurs dans la mesure de nos moyens.

M. Beust essaya, l'an dernier, la pêche de la morue au moyen d'un chalutier à vapeur. Nos adversaires réunirent immédiatement la chambre de commerce pour l'entraîner dans ses expériences de début. Notre ami Marie Lefèvre seul, combattit les propositions de M. Daygrand.

Séance de la chambre de commerce :

M. Daygrand : J'ai entendu dire messieurs que le chalutier à vapeur a l'intention de pêcher aux environs de Langlade ; si la ligne de fonds est défendue à moins de 9 milles de terre, je ne vois pas pourquoi la pêche au chalut sera autorisée :

Je ne sais s'il y a quelque chose de vrai, mais cela m'a été rapporté, je crois donc de mon devoir d'en informer la Chambre pour que l'on puisse protester avant qu'il y ait commencement d'exécution.

Je vous propose d'émettre le vœu près de l'administration que la pêche du chalut ne soit pas autorisée dans la limite de la zone où la ligne de fonds est interdite.

M. le Président : Etes-vous de cet avis messieurs

M. Lefèvre : La limite dont parle M. Daygrand est de trois milles, la question de pêche doit être étudiée, il y a trois mois que le chalutier est ici, on aurait dû s'en préoccuper il y a longtemps.

M. Daygrand : Je fais observer que je n'en ai été informé qu'hier seulement :

M. Leban : Je suis d'avis de demander à l'Administration qu'elle veuille bien prier M. Beust présent à St-Pierre, de donner des ordres pour que le chalutier n'exerce son industrie qu'en dehors des fonds de pêche, c'est-à-dire hors des limites prévus par les règlements ; je ne crois pas que M. Beust se refuse à donner satisfaction dans la mesure du possible.

M. Lefèvre : estime que M. Beust qui a fait des sacrifices pour cette nouvelle industrie à St-Pierre se renfermera strictement dans les droits que les règlements lui accordent. Si M. Beust avait prévu les difficultés il n'aurait peut-être pas envoyé son chalutier à St-Pierre

M. Daygrand : La pêche au chalut est réglementée en France et rien ne s'oppose à ce qu'il en soit ainsi à St-Pierre comme pour toute chose du reste, qui est de nature à porter préjudice.

M. Merle : C'est précisément pour prévenir les conséquences fâcheuses pouvant résulter de cette pêche qu'il est nécessaire de prendre des dispositions immédiatement.

M. Daygrand : On peut toujours interdire de pêcher à moins de trois milles. Je renouvelle donc ma proposition

M. Dagot : J'estime que cette limite de trois milles est trop restreinte

M. Lefèvre déclare s'abstenir prétextant que l'arrêté prévoit la défense de pêcher à la ligne de fonds pour les petits pêcheurs seulement, et que les goélettes sont en dehors de prescriptions du dit arrêté ; à savoir si le chalutier est sur le même pied d'égalité que les goélettes et si nous avons un droit quelconque à leur opposer.

La proposition Daygrand est adoptée à l'unanimité des voix moins celle de M. Lefèvre qui déclare s'abstenir

Monsieur Beust a trouvé cette année un moyen de conserver la boîte dans d'excellentes conditions, Malgré les difficultés de toutes sortes qu'il a eu à surmonter, il est néanmoins arrivé à faire des expériences sérieuses qui permettent de bien augurer de son procédé.

Nous adressons toutes nos félicitations à Mr. Beust et nous espérons que ses efforts seront couronnés de succès comme il le mérite bien : Ce sera que la juste récompense due à son esprit d'initiative.

Tribune libre

Monsieur le directeur du journal « la Vigie »
St-Pierre

Monsieur le directeur

Par l'intermédiaire de votre journal (No du 8 octobre) un père de famille a posé une question à M. Daygrand *ancien maire*, comme il signe lui-même (doit-il regretter son écharpe cet homme là ?)

On lui a demandé pourquoi lui qui se dit partisan acharné de la laïcisation des écoles, il s'est donné la peine d'envoyer ses propres enfants chez les Religieuses Eudistes de Church Point, alors qu'à St-Pierre nous avions une école laïque.

Monsieur l'ancien maire répond à la façon du Réveil, c'est-à-dire qu'il ne répond pas du tout, il oblique tout comme lui en nous racontant des choses qui ne tiennent pas debout et en prétendant qu'il n'a pas de compte à rendre.

Pardon monsieur l'ancien maire c'est comme homme public, comme membre du conseil d'administration que vous avez voté la laïcisation complète des écoles des sœurs et vous êtes accusé d'avoir appuyé votre vote de *motifs invincibles* ; l'honneur de nos jeunes filles et celui de nos sœurs sont un jeu ; nous avons le droit de vous demander raison de votre vote. Répondez catégoriquement, nous vous permettons même de faire de l'esprit, mais que ce soit de l'esprit qui ne sente pas l'acool ou le fromage au moins à dix lieues à la ronde.

L'amiral Hunmann et le comte de Valence seront sans doute peu flattés du rôle que vous leur faites jouer.

Je doute également que les Assomptionnistes, les Eudistes et les Trappistes agriculteurs prennent fort le certificat de bonne conduite que vous leur accordez. Est-ce possible ? Toutes vos faveurs, le fer prix de toutes les vertus, pour ces religieux ! et rien, pas même, un accessit pour notre clergé !... au contraire !...

Nos prêtres sont dû bien démeriter à vos yeux. Je soupçonne cependant que vous leur auriez décerné au moins une mention honorable si vous aviez pu empêcher les 250.000 francs des catholiques, que vous réclamez avec tant de fracas et d'impudence. Nous en connaissons d'autres qui faisaient jadis l'éloge de leur curé tout en les volant.

Nous espérons tous que vos revendications bientôt à des sentiments plus équitables. On dit que le mur en chantier armé, qui vous sépare de nos prêtres, ne tardera pas à s'écrouler ! Et alors, ce sera la paix, la réconciliation parfaite.

En attendant il ne me déplaît pas de reconnaître avec M. Daygrand, *ancien maire* qu'il y a sur la machine ronde, des bigots et des cagots menteurs et hypocrites qui ne se font pas faute de voler et frontement le prochain et en particulier leur curé.

Un observateur, père de famille.

Réponse à Monsieur Daygrand
St-Pierre le 16 Octobre 1905

Monsieur le Directeur de la Vigie,

En réponse à ma lettre du 28 Septembre dernier dans laquelle j'osai lui demander raison de sa conduite dans l'affaire « laïcisation », M. Daygrand, notre ex-maire catholique (?) déclare pompeusement qu'il n'a de comptes à rendre à personne, et de fait il n'en rend pas. Je n'y attendais un peu je l'avoue.

Il préfère se dérober et pour cause... en jetant l'anathème à certains « bigots, cagots, menteurs et hypocrites »... en faisant l'éloge des Eudistes, des Assomptionnistes, voire même des Trappistes dont il adore paraît-il, les fromages

Le comte de Valence et l'amiral Hunmann reçoivent eux aussi, en passant, un petit coup d'encouragement sui generis : simple témoignage de gratitude pour les FAMEUX SECOURS envoyés et distribués la veille des élections.

Je n'ai pas, comme M. Daygrand, l'honneur de connaître ces deux Messieurs, ni même envie de les connaître. Mais si j'en juge par le portrait qu'il nous en fait, ils n'ont tout l'air d'aimer les curés... et les « mitres » comme on aime un excellent morceau de fromage.

La réponse de M. Daygrand n'en est donc pas une ; du reste je n'en ai que faire. Il me suffit de constater qu'il existe à St-Pierre un bigot, un cagot, un imbécile et un hypocrite de plus dont les opinions religieuses varient suivant les milieux et la couleur de l'habit, ou la tête des gens.

Veuillez agréer...

Un père de famille.

Un nouveau Fakir

Il allait à la messe tous les dimanches avec son paroissien.

Et il récitait des oraisons à n'en plus finir.

Et il envoyait son enfant faire parade au chœur.

Et, en bon patriarche, il lui faisait réciter ses prières et bénissait sa couche très régulièrement.

Et il fréquentait les bons Pères Assomptionnistes.

Et il écrivait d'aimables lettres à son curé...

Et on l'appelait : « Le Grand Catholique ».

Et puis voilà ; un beau jour, quelque diable le

poussant, il se lance dans la politique

Et il est élu maire...

Et il ceint cérémonieusement l'écharpe tricolore.

Et il se brouille avec son curé...

Et il lui écrit des lettres peu aimables

Mais les temps sont durs et ses administrés tombent dans la misère noire.

Et il part pour un lointain voyage dans le but charitable... de leur venir en aide.

Et il s'en va par delà les mers... visitant les collèges, les couvents, les monastères...

Et il se pavane avec son écharpe... qu'il ne peut plus quitter

Et il organise des comités de secours, des kermesses et des fêtes de charité

Et il écrit dans les grands quotidiens.

Et il se fait interviewer.

Et il a fait photographier sa silhouette pour la faire paraître dans les Journaux

Et il se dévoue sans compter

Et il envoie secours sur secours à ses administrés qui le dénigrent, lui, le saint et honnête homme.

Et puis voilà encore : Il apprend un beau matin que la carte a été forcée... que son conseil municipal a été dissous... qu'il n'est plus maire... qu'il doit se séparer de son écharpe... si chère, qu'en récompense, de son dévouement on vient enfin de lui faire don d'une magnifique veste électorale...

Et alors il sent le besoin de se reposer... de se recueillir loin du monde et du bruit... Et il se met à réfléchir sur l'ingratitude des hommes, sur les surprises de la politique et la versatilité des électeurs. — Il interroge les quelques moines qu'il rencontre sur son chemin... leur demandant conseil, aide et protection... tous s'arrêtent sur son sort, mais ne parviennent point à sécher ses larmes, à lui rendre la paix du cœur. — Et voilà comment ses yeux sont déssiés et que le voile est tombé.

Il a appris enfin lu aussi, l'impuissance de la religion et l'inanité des croyances chrétiennes. — Et il est rentré dans sa famille... atteint d'un mal indéfinissable, changé au physique et au moral...

Il ne va plus à la messe... n'envoie plus son enfant au chœur... ne fréquente plus les moines et ne salue plus le curé... Et si vous lui demandez son avis sur la laïcisation des écoles tenues par les sœurs ne vous étonnez pas de l'entendre vous répondre qu'elle est absolument nécessaire pour arracher les jeunes filles à la séduction du siècle... C'est un nouveau fait.



Innovation

Nous apprenons que des expériences vont être prochainement tentées pour l'installation d'un service de pigeons voyageurs entre Saint-Pierre et Miquelon.

L'idée appartient à Monsieur Borotra maire de Miquelon lequel a fait venir de France et reçu par le voilier « St-Pierre », quatre couples de beaux reproducteurs d'origine belge ; il aura pour Collaborateur à St-Pierre, Monsieur L. Garnier, qui s'est déjà occupé d'installations semblables à la Guadeloupe, et préparera l'entraînement des pigeons devant faire la traversée de Miquelon à St-Pierre. M. Borotra entraînera ceux qui auront pour mission d'apporter aux îles de Miquelon, les nouvelles du Chef-lieu.

C'est là un essai qui s'impose, et qui aurait sans doute été tenté plus tôt, si l'administration n'avait depuis de longues années, leurré le public d'une promesse de relier les deux îles par un télégraphe ou un téléphone.

A cette occasion disons quelques mots de la poste par pigeons. Le pigeon messager à les ailes longues et pointues des grands ramens de l'air, le vol très élevé, léger et droit ; Ce gentil volatil se rencontre sous les nuages, bleu uni, bleu écaillé, blanc, rouge uni, rouge écaillé, café au lait, mignier etc... son vol est expressément rapide et ne le céde qu'à celui de la Frégate ou l'aubeon de l'Hirondelle, et à peine à la vitesse des locomotives. Cet oiseau parcourt en effet, sans forcer son allure, 28 mètres par seconde ou 100 kilomètres à l'heure.

Les postes aux pigeons datent de haute antiquité en Orient. Elles furent établies régulièrement à Damas l'an 533 de l'Hégire — 1167 — 1168 de J. C. par Mour-Eddyn-el-Shehid-Zanghi sultan de cette ville. On les retrouve à Mossoul, puis en Egypte, après la conquête de ce pays par les sultans fatimides. Un service régulier était établi au Caire entre l'Egypte et la Syrie. Des fonds spéciaux étaient affectés sur le budget de l'Etat à l'entretien des stations postales, et de leur personnel.

Rappelons encore que le Prince d'Orange emploia des pigeons messagers en 1574 et 1575 aux Sitzges de Haarlem et de Leyde.

Négligé pendant longtemps, le pigeon a été de

nouveau remis en faveur par les Belges, dès le

commencement du siècle dernier, et depuis longtemps ils en ont fait un animal de sport par excellence.

Depuis 1870, les peuples de l'Europe frappés des services importants que ces oiseaux messagers ont rendus en transportant des millions de dépêches et de mandats microscopiques dans Paris assiégé ont créé des Colombiers de pigeons voyageurs pour relier leurs principales villes à leur capitale.

En France plus particulièrement, ce sport a pris depuis quelques années des proportions considérables, et il n'est plus pour ainsi dire de village perdu, qui ne soit relié à une société Colombophile.

Tout le monde sait, le grand concours organisé en Juillet dernier par le Journal « Le Matin » lequel s'exprime ainsi dans son No du 29 Juin.

Notre grand concours Colombophile, qui s'annonce comme l'un des événements sportifs sensationnels de la saison ; à pour but d'attirer l'attention et l'intérêt du grand public sur la poste par pigeons. Nous espérons en effet démontrer que, même à côté du télégraphe et du téléphone, les pigeons ont encore un rôle important à jouer.

Si nous voulions parcourir la liste trop longue des sinistres maritimes survenus durant ces dernières années, nous constaterions, que dans la plupart des cas, le bateau arrêté par une avarie, en dehors des routes fréquentées, devient le jouet des éléments, et succombe faute d'avoir pu demander de l'aide aux habitants d'une terre parfois toute voisine.

Nous redirions la catastrophe de la « Vienne » perdue corps et biens sans que la moindre épave soit jamais venue déceler l'endroit précis où elle s'était engoulée.

Le but pratique des expériences que nous allons tenter et mener à bien, apparaît donc le suivant : organiser la poste par pigeons dans les flottilles de pêche, à bord des navires de tout tonnage et montrer aux Colonies par une démonstration faite en France, le parti qu'elles ont à tirer des messagers ailés.

Ces lignes ne suggèrent elles pas bien des réflexions ? Les sinistres semblables à celui de la « Vienne » ne sont malheureusement plus à compter parmi nos morutiers. Combien d'équipages sur la disparition desquels la mer garde le secret ! Comme de veuves, combien d'orphelins qui ne sauront jamais de quelle façon ont fini leurs chers disparus, et les goélettes locales ne pourraient-elles dans la suite, avoir à leur bord un panier de pigeons appartenant à un colombier commun, lesquels apporteraient non seulement les nouvelles de la pêche, mais tranquiliseraient armateurs et familles après chaque coup de vent. Les parages des bancs sont en été sillonnés de bateaux, et tout pigeon qui s'égarerait serait vite recueilli. La place d'un parier se trouverait facilement, même dans les plus petites goélettes, et quand aux soins à leur donner ce serait une distraction pour les capitaines, tous le ferait certainement avec plaisir.

Le concours du « Matin » a dépassé ce que l'on pouvait espérer. Des dépêches parties des bureaux de ce journal le 11 juillet y sont revenus le 14 après avoir parcouru de relais en relais à travers la France une distance de 2.500 kilomètres.

Un paquebot « l'Ortolan » chargé de transporter les pigeons pour les lâcher en pleine mer a subi un accident fictif — rupture d'arbre de coude — un pigeon fut alors lâché pour demander du secours et 9 heures après, un vapeau expédié de la côte le prenait en remorque, or il a été établi dans la suite que 48 heures s'étaient écoulées avant qu'il passe un navire dans les parages où se trouvait l'Ortolan.

Des personnalités marquantes ont prêté leur concours à cette démonstration, et fait l'éloge du pigeon voyageur. Parmi beaucoup d'autres M. Ed. Lockroy, ancien ministre de la Marine s'exprime ainsi :

« Le pigeon n'est pas seulement respectueux du lien conjugal. Il aime son intérieur et son bien-être. Il a l'amour du « Home » comme les anglais. Pour rien au monde il ne renoncerait à son « chez lui » quand il s'y trouve convenablement, et c'est la double passion qu'il éprouve pour son appartement et pour son ménage qui fait que quand on l'emmène au loin, il revient tout d'un trait et à tire d'ailes au colombier. »

Comment y revient-il, ou pour parler plus exactement comment en retrouve-t-il le chemin ? C'est là un mystère qui n'est pas encore éclairci et qui confond l'imagination. On prend un pigeon on l'ferme avec quelques autres dans un panier. On met





le panier au chemin de fer. On le transporte à 10 ou 20 lieues et quelquefois plus.

La on ouvre le panier et on lâche le pigeon. Qu'arrive-t-il ? Le pigeon trace en l'air deux ou trois cercles, puis tout à coup file comme une flèche vers le point de l'horizon d'où il est parti. Par quels moyens inconnus devine-t-il la direction qu'il doit prendre ? qui le guide dans sa course ? Dira-t-on que c'est la vue, et que le souvenir du paysage est resté présent à son esprit ? Impossible : Il était enfermé dans un panier et il n'a pas vu le paysage. A-t-il un odorat plus subtil encore que celui du chien qui le ramène aux endroits où il a passé ? Impossible. Il était en chemin de fer dans le fourgon aux bagages. Quoi alors ? Comment dans l'immensité du Ciel où il se meut découvre-t-il la ligne droite qui le ramène à son domicile ? Mystère . . .

M. Lockroy termine en souhaitant bon voyage aux pigeons du « Matin ». A notre tour nous souhaitons bonne chance aux colombophiles de St-Pierre et Miquelon.

Jean Pierre

ÉLECTIONS A L'ILE AUX CHIENS

Le Réveil du 14 octobre, conseille aux électeurs de l'ile aux chiens de voter contre la liste « Choplín » et de ne pas oublier que M. Louis Légasse disait à Couëtil : « vous ne voulez pas de baleine, mes amis, eh bien, il n'y aura pas de baleine. » Qui a tenu et n'a pastenu parole ? Aux électeurs de le dire hautement ; ajoute le journal de l'opposition.

Précisons s'il vous plaît !

La Vigie du 24 décembre 1903 donnait le compte rendu de la conférence de l'ile aux chiens et reproduisait les paroles de M. Louis Légasse au sujet de la « Baleine » en ces termes : « vient en dernier lieu la question de la baleine. Monsieur Légasse fournit des explications précises sur cette affaire et indique les avantages qui en résulteraient pour le pays si cette industrie nouvelle ne devait en rien faire tort à la pêche de la Morue et de la boëtte. Monsieur Couëtil fait observer qu'on veut établir l'usine à l'anse Henry, il ajoute que les pêcheurs ont cette année sauvé leur pêche aux environs de l'anse Henry. Il demande à M. Légasse, craignant que cette usine ne fasse tort à la pêche, qu'il fasse son possible pour empêcher la création de cet établissement à cet endroit. Monsieur Légasse déclare que si cette nouvelle industrie doit faire tort à la pêche, il fera son possible pour empêcher son établissement à l'anse Henry et il n'y aura pas de baleine » ajoute-t-il !

Voilà les déclarations de M. Légasse, en réponse aux observations de Monsieur Couëtil

Ce printemps, lorsque la question « baleine » a été agitée, Monsieur Légasse a écrit de Paris à Monsieur A. Salomon qui s'obstinait à vouloir demander l'autorisation de la création d'une usine à l'anse Henry : « non, abandonnez ce projet, faites votre demande pour Miquelon où cet établissement sera bien mieux situé etc.etc.

Or le conseil d'administration a décidé d'accorder l'autorisation sollicitée par M. A. Salomon : Miquelon a été choisie et l'anse Henry laissée de côté, grâce à l'intervention de M. L. Légasse.

Monsieur Couëtil et les anti-baleinards de l'ile-aux-chiens doivent donc être satisfaits de ce résultat : c'est tout ce qu'ils demandaient.

En ce qui nous concerne, nous engageons les électeurs de l'ile-aux-chiens à voter, pour la liste Choplín composée d'hommes sérieux et dévoués aux intérêts de la commune.

NÉCROLOGIE

La famille Marie Lefèvre est bien éprouvée. C'est d'abord le père qui disparaît, puis, la fille ainée.

C'est avec un véritable serrement de cœur qu'une foule immense a assisté aux obsèques de Madame Hutton.

Notre ami Hutton est bien à plaindre ! nous lui adressons ainsi qu'à toute sa famille l'expression de nos vives condoléances.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Pour répondre au désir exprimé par plusieurs de nos amis, nous publions dans la Vigie la Notice de Monsieur Louis Légasse de l'année 1900

Notice en date de 1900

SUR
LA SITUATION & L'AVENIR ÉCONOMIQUES
des

Iles Saint-Pierre et Miquelon

(AMÉRIQUE DU NORD)

par Louis LÉGASSE

ARMATEUR

Délégué des Iles Saint-Pierre & Miquelon

Au Conseil Supérieur des Colonies

1900

A la suite d'incidents diplomatiques assez récents, la Presse et le Parlement se sont occupés de nos possessions de l'Amérique du Nord, des conflits soulevés à leur sujet, de leur avenir et de l'intérêt que pouvaient offrir à la Métropole la possession des territoires occupés et le maintien des droits acquis et sanctionnés par les traités

Justement émus par certains projets d'abandon de ces droits, fort en honneur dans les journaux anglais et américains, les armateurs et pêcheurs locaux ont adressé une énergie et vibrante pétition au délégué de la colonie. Communiquée par le délégué à Messieurs les Ministres des Colonies et des Affaires Etrangères, cette pétition a obtenu satisfaction.

Néanmoins les courageux colons qui ont, par une persévérance et une énergie des plus tenaces, créé dans ces îles presque ignorées de la Métropole des industries et des entrepôts de commerce considérables, n'ont pas remarqué, sans tristesse, la facilité avec laquelle la Mère Patrie semblait se désintéresser de la situation économique d'une de ses meilleures colonies, la seule essentiellement française et entièrement de race blanche.

Nous avons déploré également, avec amertume, l'erreur profonde de publicistes de talent qui, probablement, par suite d'informations fausses et incomplètes, ont pu, jusqu'à présent, mettre en doute l'importance pour la Mère-Patrie de la possession des côtes du « French Shore » et des îles St-Pierre et Miquelon. Ils ont préconisé inconsidérément, en retour de vaines concessions, en échange de territoires stériles et déserts, l'abandon à une puissance étrangère de terres peuplées de Français et en pleine période de production et de prospérité.

De là nous est venue l'idée de cet opuscule qui prétend seulement donner un aperçu sur la réelle importance de la colonie de St-Pierre-Miquelon et des droits des territoires contestés, sur les causes de leur prospérité actuelle et l'avenir qu'il leur est permis d'espérer.

Indiquer par la même occasion, très brièvement les modifications administratives et politiques venues nécessaires pour développer cette prospérité, et les travaux à accomplir d'urgence dans le même but, telle est également la fin de ce petit travail

Disons, en outre, à ce sujet ou plutôt répétons une vérité de simple bon sens et de saine raison, à savoir que possédant une extension coloniale assez considérable, la France devrait aujourd'hui borner ses efforts à exploiter les richesses des pays déjà conquis et celles surtout des territoires dont la colonisation est déjà faite.

Parmi ces derniers : la colonie des îles St-Pierre et Miquelon, demande à peine quelques travaux d'utilité publique et une sollicitude plus complète de la part du Gouvernement de la République et de l'administration locale pour rester ce qu'elle est aujourd'hui, toutes proportions gardées — la plus riche et la plus prospère de nos colonies.

Si, en effet, l'on considère la superficie de Saint-Pierre, le nombre de ses habitants, et que l'on mette en regard le chiffre de ses transactions commerciales et la valeur de ses produits de pêche, il est impossible de trouver au monde, avec un territoire aussi exigu et une population aussi faible, un centre de production et d'échange aussi important. Cette heureuse situation économique de la Colonie est due non seulement à la situation géographique du port de Saint-Pierre, mais encore à l'activité des colons presque tous Basques, Normands et Bretons qui ont apporté, dans ces îles, les qualités d'énergie, d'endurance, de persévérance et d'ingéniosité particulières à chacune de ces races.

Joignez à ces qualités de nos colons, l'esprit d'audacieuses spéculations qui donne aux transactions commerciales une rapidité de développement qu'on ne rencontre pas en Europe — mais que nous pouvons admirer chez nos riches voisins des États-

Unis — l'on pourra alors, se rendre compte de la prospérité future d'une Colonie dont les habitants possèdent une éducation commerciale complète et un instinct industriel remarquable.

DESCRIPTION DES ILES SAINT-PIERRE-MIQUELON

Il en est des pays comme des gens : Heureux a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ; heureux peut-on dire, avec une légère variante dans le sens et l'expression, heureux les pays qui n'ont point eu leur réputation confiée à des historiens trop peu soucieux de ménager de très légitimes susceptibilités. Ainsi, ayant à faire une simple esquisse de Saint-Pierre au point de vue pittoresque, climatérique et topographique, avons-nous été tenté de donner pour titre à ce chapitre : « La réhabilitation de Saint-Pierre ». Consultez, en effet, la collection du Tour du Monde, l'Album du comte de Gobineau, etc. ; de ces lectures se dégagera pour vous une impression toujours la même, et toujours également fâcheuse, déplorable, désastreuse. Un ciel gris, une mer sauvage, désolée ; dans cette mer, une robe sombre, grise, sur laquelle la neige met seule une teinte plus claire ; sur cette roche, la brume froide et sinistre ; des cadavres, des squelettes de navires font à cet écueil une lugubre ceinture : tel est Saint-Pierre avec quelques habitants vivants là de poissons et de conves, entre la fièvre et les rhumatismes. — Et le lecteur attristé se demande quelle race inférieure peut consentir à habiter ce sol déshérité, quelles existences humaines peuvent se traîner, durer sous un pareil ciel, ou plutôt en une telle absence de tout ciel !

Oublions le précepte du talion : « oeil pour oeil dent pour dent », n'opposons point la force à la violence, évitons les apparences du paradoxe et ne proclamons point que les îles appelées Saint-Pierre et Miquelon sont une parcelle oubliée du Paradis terrestre. Reconnaissons, si l'on veut, que la première impression, à l'arrivée du paquebot d'Halifax ou de Sydney, avant que l'on ait doublé le Cap Noir, la première impression est, disons le, presque pénible car l'on n'aperçoit point encore la ville, mais seulement les défenses naturelles à l'abri desquelles elle s'est mise une ligne de roches escarpées, arides qui, vues de profil, forment un monceau heurté et désordonné. Subitement le coup d'œil change, et, à peine entre-t-on dans la passe du « Sud-Est » que l'on se trouve en présence d'une rade spacieuse, sûre aux contours gracieux fermée à l'Est par l'ile aux chiens, — pittoresque assemblage de maisons de bois groupées autour d'une modeste, mais coquette église toute blanche ; — au nord, le Cap à l'Aigle plonge dans la mer son éperon de granit le long duquel s'étagent avec la maisonnette du pêcheur, les confortables habitations des armateurs, les vérandas vitrées, garnies de fleurs, d'arbustes de toutes sortes. Des cimes bizarrement dentelées, parmi les quartiers de roches écumant et bondissant, de petits ruisseaux descendant avec des allures de torrents.

A l'ouest, au sud-ouest, en amphithéâtre, sur les premières pentes de la montagne, la ville répand ses maisons et ses édifices, enserrant le fond de la rade, le barachois, à qui elle constitue le cadre le plus original par les nombreuses et curieuses constructions de bois qui escaladent en masse la côte du Calvaire, redescendent sur la mer et s'égrènent encore au sud-sud-est durant une bonne partie du Cap-Noir.

En arrière, la montagne développe ses lignes hardies et bien arrêtées, garantissant la ville des vents de nord et d'ouest. Ça et là, autour de l'ile Henri, l'anse à Pierre, Savoyard, l'anse à Rayenel, l'anse à l'Allumette, etc. Ces anses abritent de nombreuses habitations de pêcheurs qui viennent s'y installer tous les étés pour y pratiquer la pêche cotière ou petit pêche dont il sera traité dans un chapitre spécial de cet opuscule.

a suivre

A VENDRE

Un Canot

S'adresser chez M. Langrais à la Pointe

Le Gérant Fernand Dotsabide